

## Avis au public

Dans sa séance du 9 octobre 2018 le conseil communal a approuvé un **nouveau règlement sur les bâtisses**, **les voies publiques et les sites**. Ce règlement a été transmis au Ministère de l'Intérieur en date du 18 octobre 2018.

En date du 23 août 2018 le Ministère de l'Intérieur a approuvé sous la référence 89C/013/2017 les délibérations du conseil communal des 20 et 27 décembre 2017 portant adoption de la refonte du plan d'aménagement général (PAG) couvrant le territoire de l'ancienne commune de Boevange/Attert.

En date du 23 août 2018 le Ministère de l'Intérieur a approuvé sous la référence 31C/002/2017 les délibérations du conseil communal des 21 décembre 2017, 21 février 2018 et 21 mars 2018 portant adoption de la refonte du plan d'aménagement général (PAG) couvrant le territoire de l'ancienne commune de **Tuntange**.

En date du 23 août 2018 le Ministère de l'Intérieur a approuvé sous la référence 89C/013/2017 la délibération du conseil communal du 20 décembre 2017 portant adoption du **projet d'aménagement particulier** « **quartier existant** » couvrant le territoire de l'ancienne commune de **Boevange/Attert**.

En date du 23 août 2018 le Ministère de l'Intérieur a approuvé sous la référence 31C/002/2017 les délibérations du conseil communal des 21 décembre 2017, 21 février 2018 et 21 mars 2018 portant adoption du **projet d'aménagement particulier « quartier existant »** couvrant le territoire de l'ancienne commune de **Tuntange**.

Les décisions ci-dessus ont été publiées par voie d'affiches dans la commune Helperknapp le 20 novembre 2018; elle seront également publiées dans le prochain bulletin communal. Le détail des règlements peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

pr le collège des bourgmestre et échevins, le bourgmestre, le secrétaire,





